



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 8173

Texte de la question

Mme Laurence Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur un problème concernant la vente et l'utilisation en agriculture de semences pré-traitées. Les apiculteurs estiment que ces semences, très efficaces pour lutter contre les parasites, ont des effets mortels sur les abeilles qui ne les supporteraient pas. Les premiers problèmes sont, semble-t-il, apparus avec le tournesol ; le colza et le maïs devraient bientôt être traités de la même manière. Si le lien de causalité entre l'enrobage phytosanitaire des graines et la mort des abeilles s'avérait exact, cela poserait un vrai problème de santé publique et d'écologie, sans oublier les conséquences économiques sur les producteurs de miel et ses dérivés. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir indiquer quelles mesures il compte prendre pour écarter tout risque de contamination en ce domaine. Elle précise que la société qui commercialise ces semences ne bénéficie que d'une autorisation provisoire de vente.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8173

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4709

Question retirée le : 23 mars 1998 (Retrait pour cause de question identique)